

Magog lance son Programme de subvention pour la rénovation et la restauration de façades de bâtiments commerciaux du centre-ville de Magog

Magog, le 21 janvier 2015 – La Ville de Magog a procédé aujourd’hui au lancement de son Programme de subvention pour la rénovation et la restauration de façades de bâtiments commerciaux du centre-ville de Magog, adopté lors de l’assemblée publique du 15 décembre 2014 (Règlement 2529-2014). Ce programme s’adresse aux propriétaires de bâtiments commerciaux du centre-ville et consiste en une aide financière qui s’applique lors de travaux de rénovation ou de restauration d’une façade sur la rue Principale ou le remplacement d’enseignes.

« Ce programme a pour principal objectif de soutenir et d’encourager les propriétaires des établissements commerciaux à préserver, à réhabiliter et à transformer les façades de leurs bâtiments, si elles sont admissibles, afin de les améliorer et de stimuler la revitalisation du centre-ville. Il s’agit également, dans la mesure du possible, de conserver le cachet propre à l’époque à laquelle chaque édifice a été construit » de mentionner la conseillère et coprésidente du comité de revitalisation, M^{me} Diane Pelletier.

La mairesse, M^{me} Vicki May Hamm, s’est dite très fière des résultats du travail du comité interservices mandaté pour créer ce programme de subvention. Elle explique le contexte en ces mots : « nous voulions mettre en place une action qui favoriserait des améliorations physiques rapides et concrètes au centre-ville, en attendant la réalisation des travaux de réaménagement. Aussi, le mandat du comité était de proposer un programme accessible pour les propriétaires visés et facile à gérer par nos fonctionnaires municipaux. Je crois que c’est mission accomplie. » M^{me} Hamm ajoute que ce programme est en lien direct avec l’orientation stratégique qui vise à *Assurer un développement du territoire qui préserve et valorise le patrimoine historique et environnemental de Magog, tout en lui conférant une véritable signature architecturale.*

Paramètres et modalités

Ce programme de subvention s’adresse aux propriétaires de bâtiments commerciaux situés sur la rue Principale Ouest et sur une petite portion de la rue Principale Est (intersection de la rue Sherbrooke), comme délimité sur la carte jointe à la fin du présent communiqué.

Ce programme comporte deux (2) volets :

- 1° Le volet 1 consiste en une subvention applicable uniquement lors de travaux de rénovation ou de restauration de la façade admissible d’un bâtiment commercial;



- 2° Le volet 2 consiste en une subvention applicable uniquement à l'ajout ou au remplacement d'enseignes en cour avant ou sur une façade admissible d'un bâtiment commercial.

Une enveloppe totale de 225 000 \$ est prévue pour ce programme, applicable en 2015-2016-2017, selon le principe du premier arrivé, premier servi. Des critères d'évaluation seront appliqués pour déterminer si une demande obtient ou non la subvention. Ainsi, l'aide financière sera calculée comme suit :

- 1° Pour le volet 1 : Rénovation et restauration dont le coût minimal des travaux est de 5 000 \$, un montant correspondant à un maximum de 50 % du coût des travaux admissibles, jusqu'à concurrence de 20 000 \$ (voir modalités précises dans le règlement).
- 2° Pour le volet 2 : Affichage dont le coût minimal des travaux est de 1 500 \$, un montant correspondant à un maximum de 33 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par enseigne.

Dépôt d'une demande

Pour connaître les détails du programme comme le type de propriétés visées, les travaux et les coûts admissibles, les critères d'évaluation ou pour se procurer un formulaire de demande de subvention, les propriétaires sont invités à consulter le règlement ainsi que les documents utiles sur le site Internet de la Ville au <http://www.ville.magog.qc.ca/centre-ville/>. Ces documents sont aussi disponibles au centre des travaux publics et des services techniques de Magog (520, rue Saint-Luc).

M^{me} Julie-Claude Noreau, commerçante et coprésidente du comité de revitalisation, affirme que « ce programme démontre que le processus de revitalisation du centre-ville de Magog est bien entamé et que plusieurs actions sont mises de l'avant. Je suis persuadée que cette initiative encouragera les propriétaires à entreprendre des travaux de rénovation qui contribueront à embellir le centre-ville à court et moyen terme, tout en favorisant le maintien et la venue de nouveaux commerces afin d'accroître la vitalité économique du secteur. »

Pour être informés des dernières nouvelles concernant la démarche de revitalisation, tous sont invités à suivre la page Facebook à l'adresse : facebook.com/RCVMagog.

Voir carte du territoire visé par le programme de subvention en p. 4 du présent communiqué et photo prise lors de l'événement en page 5



Source : Division des communications
Ville de Magog
819 843-6501

Information : Inspecteur
Division permis et inspection
ReceptionPermis@ville.magog.qc.ca
819-843-3286



Territoire d'application du Programme de subvention pour la rénovation et la restauration de façades de bâtiments commerciaux du centre-ville de Magog





De gauche à droite (avant, arrière) : Diane Pelletier, conseillère municipale et coprésidente du comité de revitalisation du centre-ville, Vicki May Hamm, mairesse de Magog, Mélissa Charbonneau, coordonnatrice Division urbanisme et permis, Sylvain Thomas, coordonnateur Division permis et inspection, Olivier Ricard, coordonnateur Rue Principale

